



JANVIER 2025

**AFFIRMONS
NOS
DROITS**

INFO-NÉGO N°1

Du sérieux dans la négociation

Les demandes normatives, c'est-à-dire celles qui n'ont pas d'incidences financières importantes, ont été déposées de part et d'autre.

La partie patronale (les 11 théâtres membres des Théâtres associés ou TAI) nous est revenue sur l'ensemble de nos demandes, le 28 novembre dernier. À la mi-janvier, une autre rencontre de négociation a permis de régler plusieurs clauses. On sent un certain sérieux du côté des théâtres.

Rappelons que nos priorités concernant l'aspect normatif sont d'encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle et de baliser les activités autres que l'écriture qui sont effectuées par les autrices et les auteurs avant, pendant et après la présentation de la pièce. Nous voulons aussi que le contrat prévoyant des clauses minimales puisse être étendu à plus de situations d'écriture que celles prévues en ce moment.

Rappelons aussi que les modifications à la *Loi sur le statut professionnel des artistes* permettent désormais d'inclure le volet diffusion dans notre prochaine entente collective. Cette négociation marque donc un tournant par rapport aux dernières décennies.

**PROCHAINES
DATES DE
NÉGOCIATION :**



**30 janvier
et 14 février**

Nous vous tiendrons informés tout au long de la négociation par le biais de cet info-négo.

**DROITS D'AUTEUR
DROIT MORAL
DROIT À DES CONDITIONS
DE TRAVAIL DIGNES
DROIT DE NÉGOCIER**



Solidaire
depuis 1921